

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

18.02.2025

DATE D’AFFICHAGE

06.03.2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	21
Votants	26

N° 004/2025

OBJET :

3 – ADMINISTRATION GENERALE

3.2) Solidarité avec la population de Mayotte

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Michel Galand avec procuration à Patrick Berthelot
- Valérie Pitel avec procuration à Fanchon Le Monze
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Pascal Durand avec procuration à Christian Jacquot
- Françoise Ségalen avec procuration à Jean-Luc Guennégues

Absentes : Clélia Gaudin, Marie-Laure Le Bris

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Crozon tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

M. le Maire propose à l'assemblée de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités et ainsi faire un don de 1€/habitant soit un montant de 7 588€ à la Protection Civile

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve ce soutien à la population de Mayotte d'un montant de 7 588€ à la Protection Civile
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

A Crozon, le 03 mars 2025

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20050227-004-2025-A1
Date de télétransmission : 05/03/2025
Date de réception préfecture : 05/03/2025